



CC du Pays d'Héricourt (Siren : 247000722)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Héricourt
Arrondissement	Lure
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/11/2000
Date d'effet	14/11/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Fernand BURKHALTER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3 Rue Martin Niemöller
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70400 HERICOURT
Téléphone	03 84 46 98 70
Fax	03 84 46 98 71
Courriel	contact@cc-pays-hericourt.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	20 564
-----------------------------	--------

Densité moyenne 140,47

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Brevilliers (217000967)	652
70	Chagey (217001163)	681
70	Châlonvillars (217001171)	1 295
70	Champey (217001213)	870
70	Chavanne (217001478)	245
70	Chenebier (217001494)	739
70	Coisevaux (217001601)	350
70	Courmont (217001825)	102
70	Couthenans (217001841)	809
70	Echenans-sous-Mont-Vaudois (217002062)	516
70	Etobon (217002211)	311
70	Héricourt (217002856)	10 635
70	Luze (217003128)	748
70	Mandrevillars (217003300)	226
70	Saulnot (217004779)	816
70	Tavey (217004977)	459
70	Trémoins (217005065)	362
70	Verlans (217005479)	163
70	Villers-sur-Saulnot (217005677)	157
70	Vyans-le-Val (217005792)	428

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>5.2. <i>COMPETENCES OPTIONNELLES</i> 5.2.2. <i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i> - <i>Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés</i></p>
<p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>5.2. <i>COMPETENCES OPTIONNELLES</i> 5.2.2. <i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i> - <i>Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés</i></p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p>5.2. <i>COMPETENCES OPTIONNELLES</i> 5.2.2. <i>Protection de l'environnement</i> - <i>Etude, réflexion et aménagement de cours d'eau, et traitement de la végétation rivulaire en vue de permettre le maintien en bon état du lit mineur des cours d'eau (calage du fond, maîtrise de l'érosion et entretien de la végétation des berges, gestion des embâcles...) - la cc exercera un rôle de conseil auprès des propriétaires, communes, aménageurs, ... et pourra également assurer en direct l'entretien courant du lit mineur (maintien d'un équilibre morpho dynamique du cours d'eau) des cours d'eau de sa compétence ainsi que certaines opérations d'investissement. Sont considérés comme d'intérêt communautaire selon un critère géographique :</i></p> <p><i>* la Lizaine * les affluents naturels directs de la Lizaine * les ruisseaux du Marais du Saulnot Sont exclus de la compétence</i></p>

communautaire les fossés, canaux d'irrigation et de drainage, étangs (biefs d'alimentation et de restitution compris), les canaux de dérivation privés ainsi que les ouvrages d'art (pont, ...). En outre, les ouvrages privés ou publics fondés en rivière (barrages) ne relèvent de la compétence communautaire que s'ils ont été déclarés d'intérêt général. - Soutien ou gestion d'actions de protection des sites naturels sensibles d'intérêt communautaire Est considéré comme d'intérêt communautaire le Marais de Saulnot, site naturel classé en ZNIEFF.

Sanitaires et social

- Action sociale

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. Aménagement de l'espace - Politique de l'habitat et du logement * Mise en oeuvre d'un observatoire du logement et du logement social * Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté - Création, aménagement, gestion, promotion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales d'intérêt communautaire Sont considérées comme d'intérêt communautaire : * les zones d'activités économiques existantes gérées précédemment par le syndicat intercommunal d'études et d'aménagement du Pays d'Héricourt : ZA de la Preusse, ZA du Charbonneau auxquelles s'ajoute la ZA des Champs Piot ; * les nouvelles zones d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire - Construction, aménagement, extension, réhabilitation et gestion de bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux, de pépinières et d'hôtels d'entreprises sur les ZA intercommunales et immobilier d'entreprise dans les bâtiments administrés par la cc - Actions de prospection, de commercialisation et de promotion des ZA et de l'activité économique du Pays d'Héricourt - Ingénierie de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle : * mise en oeuvre d'un plan local d'insertion par l'emploi et des actions en découlant, * actions de formation liées à l'emploi et aux besoins des acteurs économiques locaux, * accueil, orientation et information de tout public en recherche d'insertion professionnelle.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté - Création, aménagement, gestion, promotion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales d'intérêt communautaire Sont considérées comme d'intérêt communautaire : * les zones d'activités économiques existantes gérées précédemment par le syndicat intercommunal d'études et d'aménagement du Pays d'Héricourt : ZA de la Preusse, ZA du Charbonneau auxquelles s'ajoute la ZA des Champs Piot ; * les nouvelles zones d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire - Construction, aménagement, extension, réhabilitation et gestion de bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux, de pépinières et d'hôtels d'entreprises sur les ZA intercommunales et immobilier d'entreprise dans les bâtiments administrés par la cc - Actions de prospection, de commercialisation et de promotion des ZA et de l'activité économique du Pays d'Héricourt - Ingénierie de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle : * mise en oeuvre d'un plan local d'insertion par l'emploi et des actions en découlant, * actions de formation liées à l'emploi et aux besoins des acteurs économiques locaux, * accueil, orientation et information de tout public en recherche d'insertion professionnelle. 5.2. *COMPETENCES OPTIONNELLES* 5.2.1. Opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) - Mise en place d'opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) dont les objectifs sont : * de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services ; * d'aider les artisans et les commerçants à moderniser leurs outils de production et à développer des actions collectives concertées.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

5.2.4 - *GESTION ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SPORTIVES ATTENANTES AU COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE D'HERICOURT.* Gymnase, salle de gymnastique et plateau sportif.

- Activités péri-scolaires

5.2. *COMPETENCES OPTIONNELLES* 5.2.9. Développement des services à la personne et à la famille - Mise en oeuvre des services d'intérêt communautaire que sont : * la restauration scolaire * l'accueil périscolaire et extrascolaire * le relais assistantes maternelles

- Activités culturelles ou socioculturelles

5.2. *COMPETENCES OPTIONNELLES* 5.2.5 *Participation par voie de subvention aux actions socioculturelles du collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt* 5.2.6. *Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire - Mise en oeuvre de toutes actions destinées à promouvoir l'activité culturelle sur le territoire communautaire - Gestion partagée du fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque et de l'Ecole de musique d'Héricourt. Les modalités de répartition financière sont définies à l'article 10 des présents statuts relatif au budget de la cc et plus particulièrement aux dépenses de fonctionnement.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. *Aménagement de l'espace - Etude, élaboration et mise en oeuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) communautaire*

- Schéma de secteur

5.1 *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. *AMENAGEMENT DE L'ESPACE * étude, élaboration et mise en oeuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) communautaire et d'un schéma de secteur*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. *Aménagement de l'espace - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire Sont considérés comme d'intérêt communautaire les ZAC qui au regard notamment de leur localisation et de leur surface présentent un caractère structurant pour le territoire communautaire.*

- Constitution de réserves foncières

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. *Aménagement de l'espace - Aménagement rural Sont considérés comme relevant de l'aménagement rural d'intérêt communautaire, les actions et partenariats (SAFER, chambres d'agriculture...) visant à constituer une réserve foncière, à maintenir l'activité agricole en milieu périurbain en vue de faire coexister l'activité agricole et le développement économique tel que défini à l'article 5.1.2.*

- Organisation des transports urbains

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. *Aménagement de l'espace - Elaboration d'un schéma d'organisation des transports urbains - Transport à la demande : la CCPH est autorité organisatrice de transport de 2ème rang pour la mise en place d'un transport à la demande sur l'ensemble du territoire communautaire par délégation du conseil général pour le secteur rural et de la ville d'Héricourt pour le secteur urbain.*

- Organisation des transports non urbains

5.1 *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. - *Transport à la demande : la CCPH est autorité organisatrice de transport de 2ème rang pour la mise en place d'un transport à la demande sur l'ensemble du territoire communautaire par délégation du conseil général pour le secteur rural et de la ville d'Héricourt pour le secteur urbain.*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

5.2. *COMPETENCES OPTIONNELLES* 5.2.3. *Voirie d'intérêt communautaire - Aménagement des voies de desserte des zones d'activités d'intérêt communautaire - Soutien aux programmes communaux de gros entretiens de voirie définis dans le cadre de l'aide exceptionnelle départementale (AED)*

Développement touristique

- Tourisme

5.2. *COMPETENCES OPTIONNELLES* 5.2.7. *Développement d'une politique touristique communautaire - Mise en oeuvre de toutes actions favorisant le développement de l'activité touristique à l'échelle communautaire - Mise en place et animation d'un Point d'information touristique "Point I" - Interventions visant à favoriser la création d'hébergements touristiques sur le territoire communautaire - Aménagement et entretien des sentiers ruraux et de randonnée d'intérêt communautaire Sont considérés comme d'intérêt communautaire, les sentiers qui contribuent à promouvoir le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que les boucles locales définies par la cc.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

5.1. *COMPETENCES OBLIGATOIRES* 5.1.1. *Aménagement de l'espace - Politique de l'habitat et du logement : * Elaboration et mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat * Etude et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) * Actions destinées à promouvoir la politique de l'habitat * Mise en oeuvre d'un*

*observatoire du logement et du logement social * Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées*

- Politique du logement social

*5.1. COMPETENCES OBLIGATOIRES 5.1.1. Aménagement de l'espace * Mise en oeuvre d'un observatoire du logement et du logement social * Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées*

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

*5.1. COMPETENCES OBLIGATOIRES 5.1.1. Aménagement de l'espace - Politique de l'habitat et du logement : * Mise en oeuvre d'un observatoire du logement et du logement social * Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées*

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

5.2. COMPETENCES OPTIONNELLES 5.2.8. Réflexions liées au développement du territoire - Etude et mise en oeuvre de chartes, contrats de développement, de pays en partenariat avec l'Union européenne, l'Etat, la Région, le Département et le Pays de l'Aire urbaine BELFORT-HERICOURT-MONTBELIARD-DELLE.

- NTIC (Internet, câble...)

5.2. COMPETENCES OPTIONNELLES 5.2.10 Développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) - Etude et mise en oeuvre d'un programme d'actions destinées à favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'échelle communautaire - Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE POUR LE TRANSFERT, LA VALORISATION ET L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES (257003426)	SM fermé	109 866

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)